Nations Unies A/74/PV.56

Documents officiels

56^e séance plénière Jeudi 23 janvier 2020, à 10 heures New York

Président: M. Muhammad-Bande (Nigéria)

En l'absence du Président, M^{me} Tang (Singapour), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 110 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/74/1)

M^{me} Marais (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Qu'il me soit permis de remercier le Président d'avoir organisé le présent débat en plénière consacré au rapport du Secrétaire général, M. António Guterres, sur l'activité de l'Organisation (A/74/1).

L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration faite par le représentant du Togo au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/74/PV.54) et à celle faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/74/PV.55).

L'Afrique du Sud tient à féliciter l'Organisation des réussites enregistrées sous la direction du Secrétaire général, en dépit des difficultés croissantes que rencontre actuellement la communauté internationale. Je tiens à assurer le Secrétaire général de l'appui et de la coopération de l'Afrique du Sud dans l'exercice de ses responsabilités à la tête de l'ONU – une Organisation à la fois importante et complexe.

L'Afrique du Sud réaffirme son attachement au multilatéralisme, seul moyen de relever les défis mondiaux actuels. En tant que système des Nations Unies, nous devons œuvrer de concert et trouver des solutions aux problèmes mondiaux qui nous affectent tous.

Nous nous réjouissons à la perspective du programme de 2020, en particulier le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, et le dixième anniversaire d'ONU-Femmes. Par ailleurs, nous saluons la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, et nous le félicitons d'avoir atteint l'objectif fixé une année plus tôt que prévu.

En tant que membre élu du Conseil de sécurité, l'Afrique du Sud a célébré le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité par l'adoption de t la résolution 2493 (2019) pendant sa présidence l'année dernière, et elle veillera à ce que ladite résolution soit intégrée dans les travaux du Conseil de sécurité. Cela est d'autant plus prudent au vu des préoccupations du Secrétaire général concernant le recul des progrès réalisés en matière de genre au cours des dernières années.

Nous nous félicitons également de l'appui du Secrétaire général à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et à la Zone de libre-échange continentale africaine, qui renforce la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi que la paix et la sécurité sur le continent

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

20-01838(F)









africain, notamment en Libye et en République démocratique du Congo.

Nous nous réjouissons tout particulièrement que l'attention sera accordée aux jeunes au moyen d'une séance plénière de haut niveau prévue le 31 mars. Les jeunes étant une composante importante de la société, il faut leur donner les moyens de prendre le relais et les y préparer.

L'Afrique du Sud salue aussi les efforts du Secrétaire général visant à garantir que les programmes des Nations Unies qui sont importants pour les pays en développement, en particulier dans le domaine du maintien de la paix, disposent de ressources suffisantes. Nous nous félicitons également de la mise en œuvre des réformes du pilier Paix et sécurité de l'Organisation, du système de développement et de la gestion, afin d'assurer l'efficacité de l'ONU et de nous permettre de remplir notre mandat.

L'Afrique du Sud se félicite également des efforts déployés par la Commission économique pour l'Afrique pour aider les pays africains à élaborer des stratégies visant à faire progresser leurs objectifs de développement et à rationaliser et intégrer leurs plans de développement, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063. Nous attendons avec intérêt le troisième Sommet du Sud, prévu à Kampala en juin, qui se penchera sur les défis liés au développement des pays du Sud, et nous appelons nos partenaires à appuyer les initiatives qui découleront de ce sommet, en particulier en ce qui concerne les investissements et la coopération pour le développement. Nous nous félicitons aussi de l'engagement du Secrétaire général en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, et attendons avec intérêt la tenue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

Les droits de la personne sont un pilier fondamental de l'ONU et un élément très important pour le maintien de la paix. L'Afrique du Sud continuera à collaborer avec les autres États Membres en vue de bâtir un monde qui respecte les droits fondamentaux de la personne et le droit international.

Cette année, l'une des priorités de l'Afrique est de faire taire les armes, et nous nous félicitons de l'appui du Secrétaire général à cet égard.

L'ONU doit relancer la réforme du Conseil de sécurité et lui donner un nouveau souffle. La réforme de l'architecture de paix et de sécurité sera le gage d'un Conseil équitable, bien représentatif et entièrement réformé, capable de s'adapter aux réalités actuelles.

Le Secrétaire général a exprimé à maintes reprises sa préoccupation quant au fait que nous ne sommes pas en voie d'atteindre les objectifs de développement durable. À cet égard, nous devons donner la priorité nécessaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable et aux examens nationaux volontaires, entre autres mécanismes mis en place pour superviser et garantir la mise en œuvre de nos objectifs. Les engagements pris dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba ne se concrétisent malheureusement pas, et nous appelons nos partenaires à les honorer. Nous ne saurions trop insister à nouveau sur le lien qui existe entre la paix, la sécurité et le développement; nous devons redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif.

Nous ne doutons pas qu'au cours de cette décennie d'action, l'Organisation sera revigorée et œuvrera à la réalisation des cibles du Programme 2030, laquelle renforcera la pertinence de l'ONU et contribuera à instaurer durablement la paix dans le monde.

M. Islam (Bangladesh) (parle en anglais): Je m'associe à mes collègues pour remercier le Secrétaire général de nous avoir présenté ses priorités pour l'année 2020 (voir A/74/PV.54), une année 2020 qui revêt une importance particulière, car elle marquera la convergence et l'aboutissement de plusieurs événements et processus majeurs et historiques, le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU en étant le point culminant. Le programme de cette année est donc très vaste. Tout en représentant un défi, l'année 2020 peut aussi être une formidable occasion de répondre aux attentes des peuples du monde.

Dans ce contexte, les priorités du Secrétaire général pour l'année 2020 sont très importantes, car elles commencent à recenser les domaines qui posent problème et ceux sur lesquels les États Membres doivent concentrer leurs efforts. Ces priorités sont alignées sur les objectifs de développement durable et traitent des défis et des réalités auxquels l'ONU est confrontée. Nous nous félicitons de l'accent mis par le Secrétaire général sur la réalisation des objectifs de développement durable, car cette année marque également le début de la décennie d'action. Dans ce contexte, nous espérons que les intérêts et les défis des pays en développement, notamment le reclassement des pays les moins avancés, l'émergence de technologies d'avant-garde et les enjeux

climatiques, recevront l'attention qu'ils méritent en tant que besoins urgents.

Les examens et les processus prévus pour cette année doivent également donner des résultats concrets. Nous constatons avec satisfaction que les priorités définies par le Secrétaire général reflètent également nos priorités nationales. Nous sommes prêts à contribuer à tous les efforts entrepris par l'Assemblée générale pour faire en sorte que ces priorités aboutissement aux résultats souhaités.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/74/1), qui donne un bon aperçu de la réalité, bien qu'il donne à réfléchir. Face aux nouvelles réalités, le multilatéralisme est notre meilleure option, et nous devons le prouver par l'action. Nous devons restaurer la confiance des peuples non seulement dans l'ONU, mais aussi dans les institutions et les organisations politiques. À cet égard, il est essentiel de faire connaître le travail de l'ONU aux peuples du monde, et nous sommes convaincus que l'ONU peut être plus efficace à cette fin.

Le rapport met à juste titre l'accent sur la nécessité de rendre l'ONU plus transparente et plus responsable, afin de mieux mettre en œuvre son mandat, objectif ultime du processus de réforme en cours. Toutefois, cela doit s'accompagner d'un changement d'état d'esprit. Nous souhaitons que les équipes de pays des Nations Unies nouvelle génération et le système redynamisé des coordonnateurs résidents aident concrètement les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable.

Nous souhaitons également que l'ONU accomplisse des progrès tangibles dans le règlement des différents conflits et crises qui sévissent dans le monde. Nous jugeons encourageant que le Secrétaire général n'ait pas oublié de mentionner dans son rapport la crise des Rohingya parmi d'autres situations de conflit dans le monde.

Le renforcement de l'état de droit et de l'application du principe de responsabilité en cas de violation des droits de la personne est indispensable au règlement des conflits. À cet égard, il faut recourir davantage aux organes juridiques du système des Nations Unies. Siégeant actuellement au Conseil des droits de l'homme, nous estimons que ses mécanismes doivent bénéficier d'un appui accru de la part des États Membres afin de remplir leurs mandats respectifs.

Les déplacements de populations continuent d'être un problème mondial, comme c'est le cas au Bangladesh, qui accueille 1,1 million de Rohingya déplacés par la force du Myanmar. Les programmes d'aide humanitaire des Nations Unies rendent un immense service aux populations prises dans un conflit, mais cela ne doit pas reléguer au second plan la primauté d'une solution politique. Si l'architecture de développement des Nations Unies s'est avérée utile, elle doit encore redoubler d'efforts pour répondre aux besoins de développement et autres défis des pays en développement. Le processus de Vienne est un outil utile, et nous serons heureux de partager nos données d'expérience en matière de développement lorsque nous présenterons notre examen volontaire à Vienne en juillet prochain – notre deuxième en trois ans.

Le financement du développement demeure une grande préoccupation pour tous les pays en développement. Pour y parvenir, tous les outils et stratégies que l'ONU a mis au point doivent être utilisés au mieux avec l'appui de nos partenaires de développement. Rien ne peut constituer une menace plus existentielle pour un pays vulnérable au climat comme le Bangladesh que les changements climatiques. Nous devons unir nos efforts collectifs pour nous remettre sur la voie de la réalisation de l'Accord de Paris. La quatrième révolution industrielle offre d'énormes possibilités, mais il faut également tenir compte des défis qu'elle pose aux pays en développement qui sont relativement limités sur le plan technologique.

Nous continuerons d'appuyer la quête de paix et de sécurité de l'Organisation en contribuant aux opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies, un accent particulier étant mis sur la prévention. Les signes provenant des systèmes d'alerte rapide de l'ONU doivent tenir dûment compte de la prévention des conflits.

Le programme de désarmement doit pouvoir progresser de sorte à venir compléter les piliers Développement et Droits de l'homme. Au vu de l'augmentation du nombre de décès parmi les soldats de la paix, nous estimons qu'il est temps que l'Assemblée générale, l'organe le plus représentatif, se penche sérieusement sur la question. Nous avons toute confiance dans la direction du Secrétaire général, et ma délégation lui exprime son plein appui dans ses efforts.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et

20-01838 3/15

de la Chine (voir A/74/PV.55). Nous nous félicitons du rapport sur l'activité de l'Organisation (A/74/1) présenté par le Secrétaire général Guterres (voir A/74/PV.54) qui, dans son exposé, a fait de nombreuses observations importantes, qui méritent notre attention.

Le monde connaît actuellement des changements plus profonds qu'il n'en a connu en un siècle, et un niveau concomitant d'incertitude et d'instabilité nettement plus élevé. La montée de l'unilatéralisme met en péril les normes internationales et l'état de droit. La propagation du protectionnisme ralentit la croissance économique mondiale. Les politiques de force endémiques menacent la paix et la stabilité du monde.

Les menaces traditionnelles et non traditionnelles à la sécurité sont interconnectées, et la gouvernance mondiale est confrontée à des défis croissants. Les régions connaissent une agitation constante et les tensions continuent de s'exacerber. Récemment, la situation dans la région du Golfe, au Moyen-Orient, est soudainement devenue tendue et a failli, à un moment donné, dégénérer en guerre.

Dans le même temps, la paix et le développement restent les thèmes de notre époque. La mondialisation et la multipolarisation progressent en dépit de nombreuses difficultés. Un nouveau cycle de révolution scientifique et technologique et de transformation industrielle prend de l'ampleur. L'avenir de la société dépend de la capacité des pays de faire le bon choix entre coopération et opposition, multilatéralisme et unilatéralisme, et ouverture et isolement.

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Réaffirmer l'esprit de la Charte des Nations Unies est la meilleure façon de commémorer le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, et c'est extrêmement pertinent dans le monde d'aujourd'hui. Aujourd'hui, 75 ans plus tard, tous les États Membres doivent garder à l'esprit l'objectif qui a présidé à la création de l'ONU et assumer résolument la responsabilité du maintien de la paix mondiale et de la promotion du développement commun.

La Chine appuie l'ensemble des huit priorités énoncées par le Secrétaire général António Guterres dans son rapport. Nous estimons que cette année, l'ONU doit donner la priorité aux domaines suivants dans son travail.

Premièrement, il faut respecter les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et

défendre fermement le multilatéralisme, qui représente le désir des peuples et la tendance de l'époque. L'unilatéralisme, fondé exclusivement sur la suprématie d'un pays, n'est ni réalisable ni populaire. Toutes les parties doivent profiter de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale organisée à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et des manifestations connexes pour défendre conjointement l'ordre international, dont le droit international est le pilier, et encourager l'ONU à jouer un rôle plus important dans les affaires internationales afin de promouvoir la mise en place d'un système de gouvernance mondiale plus équitable et plus efficace.

Deuxièmement, il faut accorder plus d'attention aux questions ayant trait au développement et accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La communauté internationale doit saisir l'occasion offerte par la décennie d'action pour le Programme 2030, mettre en pratique le concept de développement axé sur l'être humain et donner la priorité aux objectifs de développement durable qui concernent particulièrement les pays en développement, tels que la réduction de la pauvreté, l'élimination de la faim, l'éducation, les soins de santé et le renforcement des infrastructures, pour ne laisser personne de côté.

En mai, la Chine accueillera la deuxième Conférence mondiale sur les transports durables à Beijing. Nous invitons tous les États à y participer activement en vue d'établir conjointement un partenariat mondial en faveur de la connectivité.

Troisièmement, il faut intensifier la coopération internationale et œuvrer de concert pour saisir les occasions et relever les défis. Le monde est un village planétaire où tous les États sont interdépendants. Aucun pays ne peut relever seul les défis auxquels l'humanité est confrontée ou vivre dans l'isolement. Nous devons créer des possibilités d'ouverture, rechercher des résultats avantageux pour tous par la coopération, régler ensemble les problèmes mondiaux tels que les changements climatiques et le terrorisme, renforcer une coopération pragmatique, notamment dans les domaines de l'économie numérique, de la 5G de l'intelligence artificielle et dans d'autres domaines, pour construire une économie mondiale ouverte.

En octobre, la Chine accueillera la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à Kunming, dans la province du Yunnan. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec toutes les parties pour promouvoir une civilisation écologique

mondiale et concrétiser cette merveilleuse vision de l'utilisation durable et du partage de avantages de la biodiversité ainsi que d'une coexistence harmonieuse entre l'homme et la nature d'ici à 2050.

Ouatrièmement, il faut renforcer l'unité des États Membres, rechercher un terrain d'entente en mettant de côté nos divergences et régler efficacement les différends. Les affaires internationales doivent être débattues et traitées par tous. Il faut respecter le principe d'égalité de tous les pays ainsi que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de chaque pays. Il faut respecter la voie de développement choisie en toute indépendance par chaque pays, et le droit de chaque pays à rechercher une vie meilleure et un espace de développement. Nous devons régler les différends de manière pacifique par des voies politiques et diplomatiques, et nous opposer au recours arbitraire à la menace ou à l'emploi de la force, à la juridiction extra-territoriale et aux sanctions unilatérales, ainsi qu'à la politisation ou à l'application de deux poids, deux mesures en ce qui concerne la lutte antiterroriste et les droits de la personne.

L'histoire de l'humanité, telle une rivière, s'écoule à l'infini, avec des vagues calmes et turbulentes. À l'heure actuelle, l'ordre international traverse un moment charnière, où les sources d'instabilité et de risques ont considérablement augmenté dans le monde entier. Plus les défis sont complexes, plus il est important pour la communauté internationale de défendre fermement le multilatéralisme et d'œuvrer de concert pour construire une communauté d'avenir commun pour l'humanité.

La Chine a toujours œuvré en faveur de la paix mondiale, contribué au développement mondial et défendu l'ordre international. Nous sommes prêts à œuvrer de concert avec les autres États Membres pour participer plus activement aux travaux de l'ONU dans différents domaines et à travailler sans relâche pour concrétiser les buts et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et construire une communauté d'avenir commun pour l'humanité.

(l'orateur poursuit en anglais)

Avant de conclure, je voudrais signaler que nous célébrerons demain le Nouvel An chinois, placé sous le signe du rat. Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter à tous les membres ici présents, ainsi qu'à leurs collègues et à ceux qu'ils représentent, une nouvelle année heureuse, prospère, pacifique et harmonieuse. Je

vous souhaite à toutes et à tous le meilleur pour cette année du rat.

M. Flynn (Irlande) (parle en anglais) : Qu'il me soit permis de souhaiter une très bonne année à l'Ambassadeur de la Chine. Je tiens tout d'abord à m'associer à mes collègues pour remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation(A/74/1) et des propos très clairs qu'il a tenus hier matin (voir A/74/PV.54). Nous ne pouvons qu'être d'accord avec le Secrétaire général : à l'approche du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, notre monde complexe et interdépendant est confronté à plusieurs enjeux de taille qui sont liés entre eux. Je pense notamment aux conflits de plus en plus prolongés, où les anciennes stratégies et les nouvelles armes provoquent des souffrances humaines indicibles; aux crises du climat et de la biodiversité qui menacent notre existence même; à la menace que représentent les nouvelles technologies et aux perspectives qu'elles offrent; aux inégalités croissantes; et à la remise en cause croissante des progrès réalisés en matière d'égalité des genres au cours des dernières décennies. Pour un petit pays comme l'Irlande, situé à l'extrémité ouest de l'Europe, il est évident que les approches unilatérales ne servent à rien.

Nous estimons que le multilatéralisme est essentiel pour préserver les progrès que nous avons accomplis au cours des 70 dernières années et pour relever les défis qui nous attendent au cours de la prochaine décennie et au-delà. C'est pour ces raisons que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est le cadre de tous nos travaux et que nous appuyons sans réserve les trois piliers de la réforme de l'ONU. Il est indispensable de moderniser l'ONU pour qu'elle soit adaptée à sa mission. Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur trois priorités importantes pour l'Irlande.

Premièrement, nous devons tous, à l'ONU, tracer la voie à suivre et montrer que le système multilatéral est capable de répondre aux menaces existentielles qui pèsent sur le climat, la biodiversité et les océans. L'ONU est la seule organisation capable de coordonner les interventions qui s'imposent face aux changements climatiques. Au lendemain du Sommet Action Climat 2019 qui s'est tenu en septembre, nous espérons que nous pourrons tous prêter attention et répondre aux revendications des jeunes et agir dès maintenant pour lutter contre les changements climatiques. Nous devons tous faire montre de plus d'ambition à la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à

20-01838 5/15

la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Glasgow.

La Conférence sur les océans, qui aura lieu en juin 2020, sera une étape importante dans nos efforts collectifs en faveur d'océans durables et sains. Le Portugal et le Kenya peuvent compter sur l'appui indéfectible de l'Irlande, tout comme les Palaos et le Danemark, dans leurs efforts pour élaborer une déclaration politique forte.

Les efforts en faveur de la biodiversité sont tout aussi importants. Nous nous félicitons du Sommet sur la nature, prévu pour 2020, qui devrait tirer des enseignements du Sommet sur le climat et donner un élan politique à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui aura lieu à Kunming en 2020, sous la direction éclairée de la Chine, qui a fait preuve d'un leadership exemplaire dans ce domaine.

Deuxièmement, comme nous l'avons souligné ici hier (voir A/74/PV.55), il faut lutter contre la remise en cause de l'égalité des genres, en particulier en cette année où nous célébrons des 'anniversaires historiques. Nous devons tous redoubler d'efforts pour que ces célébrations soient véritablement constructives et ne soient pas de simples reconnaissances du temps qui passe.

Je tiens à saluer le leadership exceptionnel d'ONU-Femmes, de la France et du Mexique dans la mise en œuvre de l'initiative Génération Égalité. L'Irlande s'engage à contribuer à cet effort. Nous espérons que, grâce à la manifestation sur l'éducation des filles, qui aura lieu à l'ONU le 11 février, nous contribuerons à créer une dynamique propice à un changement véritable de la situation en matière d'égalité des genres, pour répondre aux besoins, voire même aux exigences, des générations futures.

Troisièmement et enfin, je voudrais insister sur la poursuite des efforts visant à renforcer la protection des civils en période de conflit armé. Certes, nous nous félicitons des progrès réalisés au cours des 20 dernières années, mais les civils continuent d'être les principales victimes des conflits dans le monde entier. Du fait de l'urbanisation croissante des conflits armés, les civils sont confrontés à de nouvelles horreurs. C'est pour cette raison que l'Irlande accorde une importance particulière à la question de l'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées. L'Irlande a commencé à consulter les États pour faire avancer les travaux portant sur une déclaration politique qui, nous l'espérons, pourra être

adoptée plus tard dans l'année. J'exhorte tous les États à s'engager de manière constructive dans ce processus.

En 2019, le Conseil de sécurité a célébré le vingtième anniversaire du programme de protection des civils et placé la culture de la protection au cœur de ses travaux. Pourtant, il semble souvent incapable d'agir dans certaines des crises les plus graves. Cela n'a jamais été aussi évident que dans le contexte de la crise syrienne. L'utilisation abusive du veto et la politisation de l'aide humanitaire ne sont que deux exemples de l'incapacité du Conseil de remplir son mandat et de protéger les personnes prises au piège de la guerre. Ensemble, nous pouvons et devons faire davantage pour que le Conseil s'acquitte des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies. L'Irlande espère être en mesure d'apporter sa contribution en 2021-2022, période pendant laquelle nous souhaitons faire partie des membres élus du Conseil.

Alors que nous nous apprêtons à célébrer le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, nous ferions bien de nous rappeler que les droits de la personne, le développement durable et la paix sont trois piliers égaux de la Charte des Nations Unies, qui se renforcent mutuellement et sont indispensables. S'il manque un pied à un tabouret à trois pieds, celui-ci s'effondre. L'Irlande continuera de soutenir le Secrétaire général dans la promotion des trois piliers de l'action de l'ONU, afin d'obtenir ce qui est le mieux pour nous tous.

M^{me} Mohammed (Nigéria) (parle en anglais): Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent du Togo au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/74/PV.54) et à celle faite par le Représentant permanent du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/74/PV.55). Ma délégation salue la qualité du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/74/1). Alors que l'année 2020 marque le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et le début de la décennie d'action pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ma délégation estime que le moment est propice pour réfléchir aux travaux de l'Organisation, qui n'a cessé de renforcer l'importance de la coopération multilatérale en vue d'accroître sa capacité de relever les défis actuels et futurs.

Nous sommes heureux de constater que la position du Secrétaire général est en phase avec la vision du Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité, de l'élimination de la pauvreté,

de l'objectif « Faim zéro », de l'éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion.

Ma délégation est aussi préoccupée que le Secrétaire général par l'aggravation des défis mondiaux qui continuent de transcender les frontières. La santé de notre planète est précaire du fait de l'insuffisance de l'action climatique. L'extrémisme violent et le terrorisme continuent de déstabiliser des pays et des régions. Les rivalités entre les grandes puissances se multiplient à nouveau, et l'appui au multilatéralisme et aux principes fondamentaux de l'ONU décroît. L'urgence de ces défis et les menaces qu'ils représentent individuellement et collectivement pour les populations, la planète, la paix et la sécurité exigent une coopération internationale renforcée, des partenariats et des solutions innovantes. Dans ce contexte, nous appuyons la stratégie du Secrétaire général visant à relever ces défis et les nouveaux enjeux mondiaux.

Ma délégation est d'avis que la paix et la sécurité demeurent un pilier central du système des Nations Unies, et ce pour tous les États Membres, car le développement ne peut se faire en leur absence. Nous encourageons tous les partenaires à appuyer l'initiative Action pour le maintien de la paix, ainsi que le nouveau programme de désarmement du Secrétaire général, et à veiller à ce que les nouvelles technologies ne soient pas utilisées pour déclencher une course aux armements et des conflits, mais plutôt pour atteindre les objectifs et les cibles du Programme 2030 de sorte à ne laisser personne de côté. Nous voudrions également souligner l'augmentation des flux illicites d'armes légères et de petit calibre, en particulier en Afrique, et appeler de nos vœux la prise de mesures multilatérales ciblées pour endiguer ce phénomène.

Nous saluons et appuyons les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale et tous les autres membres de leur équipe pour faire avancer la réforme du système des Nations Unies pour le développement, de sorte qu'il soit à même d'atteindre ses objectifs. Malheureusement, le rapport du Secrétaire général indique très clairement que le monde n'est pas en voie d'y parvenir. Nous estimons que la réforme a permis de mettre en place une structure et un processus remarquables. Nous nous réjouissons tout particulièrement d'être passés à la phase de mise en œuvre. Les nouvelles émanant de la capitale sont positives en ce qui concerne les activités de l'équipe de pays et du Coordonnateur résident. Nous devons continuer à veiller à ce que les avantages de la réforme

soient visibles, concrets et mesurables pour répondre aux besoins de tous, y compris des populations des pays en développement.

Je voudrais dire, pour conclure, que nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général sur le fait que ceux qui contribuent le plus aux changements climatiques devraient contribuer davantage à trouver des solutions pour y remédier. L'action climatique et le financement du développement permettent de tester le sérieux du système international alors que nous entrons dans la décennie d'action et de réalisation des objectifs de développement durable. Nous souhaitons réaffirmer l'appui continu du Nigéria au système des Nations Unies, et nous continuerons à saluer la fermeté dont fait preuve le Secrétaire général sur les questions des flux financiers illicites et de la promotion des investissements à l'appui du Programme 2030.

M. Al Fazari (Oman) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier S. E. le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/74/1. Nous le remercions d'y avoir exposé ses priorités, auxquelles nous souscrivons.

Le rapport coïncide avec le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU. C'est l'occasion pour nous d'examiner l'action de l'Organisation et de l'orienter en fonction des aspirations des États Membres, afin de parvenir à une ONU efficace qui réponde aux préoccupations et aux intérêts de ses membres au sein d'un système international qui respecte les principes de l'ONU et les dispositions du droit international. Il ne fait aucun doute que les défis que le Secrétaire général mentionne dans son rapport sont de taille. Cependant, un travail collectif et multilatéral nous permettra de les relever et d'obtenir des avantages mutuellement bénéfiques.

En outre, l'utilisation des nouvelles technologies et les avancées scientifiques peuvent aider à surmonter rapidement les défis auxquels la communauté internationale est confrontée, tels que la pauvreté, les changements climatiques et les discours de haine, tout en garantissant de meilleures perspectives d'emploi aux jeunes, en renforçant la coopération numérique et en relevant d'autres défis internationaux urgents. Cela permettra d'atteindre les objectifs de développement durable et de préparer l'avenir.

Compte tenu de l'importance que le Gouvernement de mon pays attache à la promotion de la croissance économique et du développement durable dans divers pays, nous voudrions saluer le rôle joué par

20-01838 7/15

le système des Nations Unies pour soutenir les efforts des pays aux fins de la mise en œuvre des plans en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. Nous voudrions également souligner que le Sultanat d'Oman a été en mesure d'atteindre les objectifs de développement durable tels que définis dans son premier rapport volontaire soumis en 2019, ce dont nous sommes très fiers.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales doit figurer parmi les principales priorités de l'ONU. Cela nécessite un travail multilatéral afin de prévenir les conflits et de préserver et pérenniser la paix. Malgré les succès remportés par l'ONU au cours des 75 années d'action internationale commune, l'avenir nous appelle à œuvrer de concert pour réorienter l'Organisation et ses entités, selon les besoins, de manière à faire face aux défis qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Je ne peux que souligner la position de mon pays, qui appelle à promouvoir toutes les dispositions de la Charte des Nations Unies, en particulier le Chapitre VI, qui met l'accent sur le règlement pacifique des différends. La promotion de la diplomatie de la paix permet de sauver des vies, de l'argent et des efforts.

Enfin, la délégation de mon pays tient à réaffirmer sa confiance dans le Secrétaire général. Nous saluons les efforts qu'il consent pour améliorer les mécanismes de travail de l'Organisation de sorte à répondre aux besoins de la période à venir.

M. Popolizio Bardales (Pérou) (parle en espagnol): Nous sommes reconnaissants de la convocation de cette réunion et saluons la lucidité dont a fait montre hier le Secrétaire général António Guterres dans son exposé (voir A/74/PV.54), nous rappelant qu'il faut renforcer la coopération internationale et le multilatéralisme afin d'apporter une réponse cohérente aux défis et aux problèmes urgents communs à tous nos pays – ce qu'il a appelé les quatre grandes menaces - que nous devons affronter ensemble à l'occasion opportune de la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

En 2021, le Pérou fêtera le bicentenaire de son accession au statut de république indépendante. Nous aspirons à être reconnus comme une démocratie solide et moderne où règnent l'état de droit et la protection et la promotion des droits de l'homme, avec une stratégie nationale de développement qui intègre les objectifs de développement durable du Programme de

développement durable à l'horizon 2030, et nous restons disposés à contribuer à la prévention et aux efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Néanmoins, le Pérou n'est pas étranger au phénomène mondial de la corruption, qui menace la stabilité et le développement de nos pays, compromet les institutions démocratiques, favorise l'impunité et affaiblit la confiance des citoyens dans leurs gouvernements. C'est pourquoi nous accordons la plus haute priorité à la lutte contre ce fléau, dans le droit fil des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de l'objectif 16 de développement durable du Programme 2030. C'est dans ce cadre que, de concert avec la Colombie, nous avons coordonné les efforts de divers États Membres pour tenir, au cours du premier semestre de 2021, une session extraordinaire de l'Assemblée générale afin d'étudier en profondeur l'ampleur de cette question complexe et de définir des stratégies communes pour y faire face. Je suis certain que nous pourrons compter sur le soutien et la participation constructive de tous, et que ce combat sans merci contre la corruption et l'impunité deviendra une croisade mondiale.

Le Pérou aspire à atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, car ils constituent un cadre universel approprié pour la promotion de la paix, du développement et des droits de l'homme. Nous avons déployé des efforts nationaux sur le plan politique pour les atteindre avec courage et détermination, en associant tout particulièrement les femmes et les jeunes, à qui nous devons léguer un monde exempt de pauvreté, mais également viable et inclusif. L'inclusion financière est un aspect important car elle joue un rôle absolument transversal dans la définition et la réalisation des objectifs de développement durable, et elle est mise en évidence dans huit cibles des 17 objectifs. En outre, il s'agit d'un domaine au vaste potentiel, et sa capacité à améliorer le bien-être de la population a augmenté de manière exponentielle grâce à l'utilisation de nouvelles technologies.

Depuis 2015, le Pérou met en œuvre une stratégie nationale d'inclusion financière, ayant enregistré une croissance soutenue ces dernières années. Ces progrès et leur incidence positive sur le plan social nous ont encouragés à insister davantage sur cette question au sein de l'Organisation, ce qui nous a amenés à faciliter l'adoption de résolutions à la Deuxième Commission et à la Troisième Commission de l'Assemblée générale et à assumer la coprésidence du Groupe des amis de l'inclusion financière. Nous notons que le forum politique de

haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra en juillet, constitue un espace idoine pour faire le bilan des progrès réalisés dans ce domaine crucial.

Nous sommes un pays particulièrement vulnérable aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Le recul des glaciers tropicaux a entraîné de fréquentes sécheresses ou des inondations, qui ont provoqué l'insécurité alimentaire et de nouvelles migrations; celles-ci, à leur tour, posent des difficultés pour maintenir une paix durable. Par conséquent, nous nous félicitons que les changements climatiques figurent parmi les principales priorités du Secrétaire général et constituent un élément central de la "Décennie d'action". Nous devons être à la hauteur du défi majeur qui nous attend et le relever au mieux de nos capacités respectives. À cet égard, nous rappelons qu'il faut renforcer la coopération avec les organisations régionales et sousrégionales, les institutions financières, le secteur privé, les universités et la société civile, afin d'élaborer des stratégies globales, plus cohérentes, efficaces et efficientes. À cette fin, le Sommet Action Climat 2019 a créé une impulsion importante dont nous devons tirer parti pour revoir à la hausse notre ambition et mener les activités nécessaires pour accroître nos contributions déterminées au niveau national.

Comptant parmi les 10 pays hyperdivers du monde, le Pérou est témoin des graves répercussions des changements climatiques sur la biodiversité et les écosystèmes. Nous sommes convaincus qu'il est urgent d'appliquer des mesures porteuses de transformation qui empêcheront la disparition d'une quantité énorme d'espèces. Le Pérou s'engage à participer activement afin d'assurer le succès du prochain sommet sur la biodiversité.

Je tiens par ailleurs à exprimer la vive préoccupation du Pérou face à l'énorme défi que représente la migration massive des Vénézuéliens, aujourd'hui plus de 4,8 millions de personnes, vers les pays d'accueil d'Amérique latine. Les capacités budgétaires et institutionnelles des États de la région sont débordées face à cet exode provoqué par la profonde crise politique, économique, sociale et humanitaire que connaît le Venezuela. À ce jour, le Pérou à lui seul a déjà accueil-li environ 900 000 migrants et s'attend à en accueillir d'autres. Dans ce contexte délicat, il faut continuer de mobiliser la communauté internationale et le système des Nations Unies, en particulier, pour garantir un financement stable et prévisible du plan régional d'aide pour les réfugiés et les migrants du Venezuela.

Je conclus en exprimant notre plein appui au Secrétaire général pour son travail diplomatique louable, en réaffirmant la volonté du Pérou de contribuer à la réalisation de ses objectifs de gestion et à la recherche de solutions concrètes aux quatre grandes menaces imminentes qu'il a évoquées hier dans son exposé. Comme il l'a dit dans ses remarques, nous ne voulons pas de beaux discours pour le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, mais des solutions concrètes à ces quatre menaces.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/74/PV.55).

D'emblée, je voudrais remercier le Secrétaire général pour son exposé d'hier (voir A/74/PV.54) et la discussion interactive avec les États Membres de l'ONU qui a suivi. Étant donné que cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, nous devons mettre en avant le multilatéralisme, car il incarne notre espoir pour un monde meilleur.

L'Indonésie voudrait souligner plusieurs points. Tout d'abord, nous saluons le processus de réforme actuel des Nations Unies et réaffirmons l'importance d'un financement durable de l'Organisation. L'Indonésie se félicite tout particulièrement des réformes lancées par le Secrétaire général pour rendre l'Organisation plus efficace, plus performante, plus réactive et plus représentative. Nous espérons que ces réformes seront couronnées de succès. Il est impératif de faire en sorte que l'Organisation soit en mesure d'atteindre son objectif et d'être efficiente pour relever les défis auxquels est confronté notre monde aujourd'hui. En outre, nous reconnaissons qu'il importe que l'ONU ait un financement durable, ce qui est indispensable pour qu'elle puisse exécuter tous ses mandats.

Deuxièmement, nous reconnaissons la nécessité pour la décennie d'action d'atteindre les objectifs de développement durable. Depuis 2015, nous observons des progrès considérables en matière de réduction de la pauvreté et de ses nombreuses dimensions, telles que la diminution de l'extrême pauvreté et des taux de mortalité infantile, ainsi qu'un meilleur accès à l'éducation, aux vaccins, à l'eau potable, à l'électricité et aux services de santé essentiels. Néanmoins, il reste des défis à relever dans des domaines spécifiques. Il est donc urgent de renforcer la coopération afin d'accélérer et d'accroître l'ampleur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Nous avons besoin

20-01838 **9/15**

de prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques. La session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra cette année sera l'occasion idoine de le faire. Nous devons faire en sorte que notre débat sur l'examen quadriennal complet et l'examen du forum politique de haut niveau pour le développement durable et du Conseil économique et social aboutissent à des résultats positifs au cours du prochain cycle.

Troisièmement, nous devons améliorer la qualité et l'efficacité des missions de maintien de la paix, y compris le rôle des femmes soldats de la paix. Il faut renforcer les partenariats et, dans ce cas, mettre l'accent sur le renforcement du rôle des organisations régionales dans la promotion de la paix dans leur région. L'Indonésie est convaincue que les femmes peuvent permettre de parvenir à une paix renforcée après un conflit, et est favorable à l'accroissement de leur rôle d dans le processus de paix.

Enfin, je voudrais évoquer la situation au Moyen-Orient. L'Indonésie se déclare disposée à appuyer les priorités du Secrétaire général sur cette question. Elle réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien et son appui à tous les efforts déployés pour parvenir à une solution des deux États reposant sur les critères convenus au niveau international.

L'Indonésie estime que l'ONU est l'institution mondiale suprême en matière de multilatéralisme, au sein de laquelle les nations, grandes et petites, interagissent les unes avec les autres sur la base d'une égalité souveraine. Elle est donc la meilleure option dont nous disposons pour assurer la paix et la prospérité internationales. Pour conclure, je voudrais souligner que l'Indonésie est prête à travailler en étroite collaboration avec le Secrétaire général et le Secrétariat afin d'assurer le succès de la mise en œuvre des priorités du programme pour 2020.

M^{me} **Gilmutdinova** (Fédération de Russie) (parle en russe): Nous remercions le Secrétaire général d'avoir préparé son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/74/1) au cours de l'année écoulée. L'édification continue d'un monde multipolaire s'est accompagnée d'un risque de conflits plus importants et d'une menace terroriste croissante, d'une augmentation des clivages et des migrations.

Nous avons également constaté quelque chose de similaire dans le domaine du développement dans un

contexte marqué par une croissance économique. Nous avons observé des changements climatiques, des inégalités et des infrastructures faibles, et nous constatons que les jeunes ont peu de perspectives. Compte tenu de ces circonstances, l'ONU a dû rester constamment informée de la situation pour suivre les principaux changements sur la scène internationale et y réagir rapidement. Il est évident que le Secrétariat et le Secrétaire général lui-même ont joué un rôle important à cet égard, et nous les en remercions.

Nous comprenons bien que l'ONU doit s'adapter à un monde en mutation et que sa réforme est un processus continu. De nouvelles institutions et structures sont en cours de création, de nouvelles questions sont inscrites à l'ordre du jour et les activités de maintien de la paix sont de plus en plus diverses. Dans le même temps, l'analyse de certains faits nouveaux dans ce domaine et les propositions faites dans le rapport concernant l'avenir suscitent des questions de notre part.

Conformément à la déclaration selon laquelle les Nations Unies constituent la plateforme optimale pour la mise en commun des efforts des États et de la société civile en vue de résoudre les questions d'actualité, nous sommes tous favorables à ce que l'ONU soit aussi transparente que possible. Dans le même temps, nous ne devons pas perdre de vue que l'ONU est une organisation intergouvernementale et que chaque État Membre a le droit de prendre ses propres décisions. Par ailleurs, nous prenons note des efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer le règlement des conflits et le maintien de la paix, ce qui a permis de résoudre diverses crises inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Dans le même temps, nous déplorons que le rapport n'aborde pas le rôle pernicieux de l'ingérence extérieure dans la création de nouveaux conflits et le maintien d'anciens conflits. Nous demandons au Secrétariat de suivre de près ce phénomène.

Nous appelons l'attention de l'Assemblée sur l'interprétation vague faite dans le rapport des définitions de concepts tels que les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Cette pratique est inacceptable. Nous nous félicitons que le rapport traite de la coordination humanitaire dans la résolution des crises dites oubliées. Nous estimons que l'objectif du pilier humanitaire de l'Organisation est de continuer de travailler patiemment et de manière cohérente avec les donateurs et les États bénéficiaires de l'aide humanitaire afin de s'assurer que nous répondons de manière efficace et complète aux

besoins des personnes vivant dans les pays touchés par les crises.

Nous convenons qu'il importe de mener plus d'actions humanitaires en ce qui concerne la crise au Yémen, qui est la crise la plus complexe et celle qui nécessite le plus de financements. Nous sommes convaincus que, quelles que soient les parties au contrôle dans un quelconque territoire du pays, l'aide humanitaire au Yémen doit être fournie à toute la population. Lorsque nous évaluons les besoins humanitaires des populations, nous devons nous assurer que nos données sont aussi fiables que possible. Dans ce cas, l'action humanitaire des Nations Unies dans les situations de crise partout dans le monde ne sera pas politisée.

Nous soutenons l'initiative, lancée en 2018, visant à créer un portail thématique en ligne qui rassemble les données des pays sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). En outre, nous nous félicitons des informations contenues dans le rapport sur le nombre croissant de pays ayant fourni leurs indicateurs nationaux. À ce propos, la Russie a adhéré en 2019 au système de surveillance en ligne et a publié ses propres statistiques officielles couvrant les années 2015 à 2018. Nous partageons également la volonté du Secrétaire général d'aider des pays dans les domaines relatifs aux conflits armés, au désarmement et à la non-prolifération afin d'élaborer et de renforcer le système de traités actuels et de garantir la paix et la sécurité internationales.

Nous déplorons qu'en raison des problèmes d'organisation non résolus en 2019, la session de la Commission du désarmement n'ait jamais eu lieu. À cet égard, nous espérons que le Secrétariat et le Secrétaire général contribueront à résoudre les problèmes liés à l'obtention de visas afin de garantir qu'il n'y ait plus de mauvaises surprises comme celles que nous avons eues l'année dernière. Dans le cas contraire, nous soulèverons une fois de plus la possibilité de trouver un autre lieu pour cette réunion. Nous voulons bâtir un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et nous appuyons les efforts que le Secrétaire général déploie pour assurer un vaste échange d'opinions. Cela est particulièrement important étant donné les points de divergence croissants entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés.

Nous saluons les efforts que fournit le Secrétaire général pour garantir une réforme du système des Nations Unies pour le développement. Nous sommes convaincus que l'objectif principal de la réforme doit être de s'assurer que le système pour le développement soit conforme aux exigences du Programme de développement durable à l'horizon 2030; que les programmes, les fonds et les institutions spécialisées dans le domaine du développement international présentent des avantages pratiques; qu'il existe un positionnement clair du système pour le développement au sein des Nations Unies en général; et que cette responsabilité soit répartie entre les institutions et entités des Nations Unies.

Dans le même temps, nous espérons que le résultat final de la réforme ne sera pas d'imposer de nouveaux mandats, souvent politisés, aux institutions, accompagnés d'une surcharge de travail pour leur personnel, mais plutôt de faire en sorte qu'il existe des principes clairs de travail et de gestion du système pour le développement et que le rôle et l'interaction des gouvernements nationaux avec le système soient renforcés. Nous sommes convaincus qu'un rapport est efficace lorsque les économies du système pour le développement y sont détaillées et qu'il garantit que ces économies sont investies auprès des coordonnateurs résidents et dans le fonctionnement des projets.

Enfin, nous devons veiller tout particulièrement à ce que les armes ne se retrouvent pas entre les mains des terroristes. Le présent rapport n'en parle pas. Nous attendons du Secrétariat qu'il enquête minutieusement sur les nombreux cas où des membres de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Syrie étaient en possession d'arsenaux d'armes modernes impressionnants. Nous ne devons pas rester silencieux lorsque nous apprenons que les jihadistes de la région n'auraient pas pu contrer les forces armées de plusieurs États en conflit sans un appui logistique en armes provenant de l'étranger.

M. Al Arsan (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/74/PV.55).

Qu'il me soit permis de faire les observations suivantes à titre national. Hier, S. E. le Secrétaire général a présenté un exposé important et transparent, même si bon nombre de ses messages et de son contenu étaient inquiétants (voir A/74/PV.54). On pourrait même dire que cet exposé nous prévient de ce qui arrivera si nous ne relevons pas les défis qui y sont abordés. Nous devons relever ces défis grâce à un processus collectif et à un système multilatéral équilibré et durable au sein duquel nous reconnaissons nos différences et nos différends et les abordons de manière réaliste afin que notre principale priorité – ou notre seule priorité – reste

20-01838 11/15

le bien-être des personnes, où qu'elles se trouvent, sans faire du deux poids, deux mesures.

Le Secrétaire général a décrit en toute franchise les menaces imminentes qui pèsent sur l'humanité et notre planète au XXIe siècle, principalement le retour de tensions géostratégiques constantes, la multiplication de conflits destructeurs et d'actes terroristes, une menace nucléaire croissante, l'augmentation terrifiante de la fabrication de produits militaires et du trafic d'armes entre pays ou de manière illicite, ainsi que les migrations, les déplacements forcés, les graves répercussions actuelles et futures de la crise climatique mondiale, les défis posés par des évolutions technologiques rapides, et l'utilisation abusive de la technologie qui en découle et les sérieux problèmes éthiques, politiques, sociaux et sécuritaires qu'elles font peser sur nos sociétés et sur notre monde.

Je choisis de rappeler les défis mentionnés par le Secrétaire général afin de pouvoir m'attarder sur l'épicentre de la crise à laquelle notre monde est confronté aujourd'hui et que de nombreux représentants, dont le Représentant permanent de Singapour, ont mentionnée hier (voir A/74/PV.55). Le système multilatéral est confronté à une véritable crise et risque de s'éroder et de s'effondrer en raison des théories, politiques et pratiques populistes et protectionnistes, ainsi que de la généralisation des pratiques unilatérales par les gouvernements de nombreux pays, notamment ceux qui ont une influence économique, politique et militaire.

L'action de l'ONU souffre fortement de la polarisation politique et financière, qui met une forte pression sur les programmes de l'Organisation en termes de financement et sur le rôle que les donateurs jouent pour faire adopter les politiques nationales de gouvernements influents ou imposer des méthodes de travail spécifiques à l'ONU s'agissant de la manière dont elle traite de nombreuses questions épineuses, y compris la situation dans mon pays, la Syrie.

Les relations internationales sont désormais source de controverse, s'accompagnant de pratiques telles que l'emploi et la menace de l'emploi de la force militaire, l'imposition de blocus économiques étouffants qui ne font que nuire aux citoyens ordinaires ou l'ingérence négative dans les affaires intérieures des pays conduisant à l'instabilité, au chaos et à la destruction. Certains États et gouvernements collaborent sur les plans politique et militaire avec des groupes terroristes radicaux armés, provoquant ainsi l'une des formes les plus dangereuses de la guerre par procuration, car les

menaces liées au terrorisme ne connaissent pas de frontières et n'épargnent personne.

La conséquence la plus importante de ces risques est que, en tant que pays et en tant que peuples, nous avons commencé à perdre confiance dans notre capacité à mener une action collective multilatérale, à dialoguer et à nous écouter les uns les autres sans porter de jugement prématuré. Nous avons commencé à perdre confiance dans la position et la capacité de l'ONU à nous accueillir tous de manière professionnelle et équilibrée, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales et de parvenir à un développement durable, au bien-être et à la stabilité pour tous, sans laisser personne de côté et sans pression économique, financière, politique et militaire. Comme l'a dit le Secrétaire général hier, la propagation de la méfiance provoque malaise et ressentiment, ce qui amène certains à penser que la mondialisation ne leur sera pas favorable.

Suite au dialogue constructif que nous avons eu avec le Secrétaire général, nous souhaitons saisir la présente occasion pour réaffirmer que la République arabe syrienne est parfaitement consciente que nous devons gérer des faits et non des idéaux ou des rêves. Nous savons très bien que certains bailleurs de fonds ne s'engageront pas à respecter les principes du travail humanitaire sur la base du respect de la souveraineté des pays et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. En Syrie, nous savons aussi très bien que bon nombre de ces gouvernements continueront de s'immiscer clandestinement dans le processus politique syrien et chercheront, au moyen d'une pression et d'un blocus économiques, à affaiblir le principe majeur qui soustend ce processus - à savoir qu'il doit être dirigé et contrôlé par les Syriens, et exempt de toute intervention étrangère.

En Syrie, les fonds des donateurs ne sont pas une préoccupation, mais nous voudrions réaffirmer que les efforts du Secrétaire général et de son envoyé spécial pour faciliter le processus politique syrien resteront précaires et limités tant que perdurent le blocus économique et l'application de mesures économiques coercitives unilatérales qui visent principalement à entraver le flux d'investissements et les efforts de reconstruction déployés dans le pays.

La position de l'ONU concernant l'imposition de mesures économiques coercitives unilatérales à certains peuples du monde est claire : ces mesures sont jugées illégales et l'ONU demande chaque année qu'elles cessent d'être appliquées. En outre, le Programme de

développement durable à l'horizon 2030 souligne que ces mesures illégales compromettent les efforts nationaux et la capacité à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Qu'il me soit permis de citer M. Idriss Jazairy, Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, concernant la situation en Syrie. Il a déclaré que cette situation fait

(l'orateur poursuit en anglais)

« [...] plonger une population toute entière dans la misère. Les mesures frappent manifestement sans discrimination et pourraient donc être considérées comme illégales au regard du droit international » (A/HRC/42/46, par. 42).

(l'orateur reprend en arabe)

Par conséquent, le peuple syrien mérite que l'ONU change d'approche face à l'imposition de mesures économiques coercitives unilatérales que l'Organisation considère comme illégales, et parce que le Secrétariat n'est pas en mesure d'intervenir concrètement, étant donné qu'il n'a pas réussi à faire le lien entre l'action humanitaire en Syrie et les conditions imposées par les gouvernements de certains pays donateurs en matière d'intervention politique.

Après neuf ans d'une guerre terroriste, aujourd'hui les citoyens syriens n'ont plus besoin d'une boîte de produits alimentaires; ils ont plutôt besoin, à l'instar des citoyens d'autres pays, qu'on leur permette de reconstruire leur économie et leurs capacités. Les citoyens syriens n'ont pas besoin des fonds des donateurs occidentaux, mais ils ont besoin que ces donateurs lèvent le blocus économique qui leur est imposé. Les citoyens syriens, tout comme les autres citoyens du monde, n'ont pas besoin qu'on leur donne du poisson; ils ont besoin que la communauté internationale leur donne la possibilité d'acheter du matériel de pêche afin qu'ils puissent pêcher tous les jours et vivre dans la sécurité et dans la stabilité sans redouter l'avenir.

Je prie l'Assemblée de m'excuser d'être aussi long. Ma délégation avait espéré que cet important débat serait fondé sur les principes de professionnalisme et d'intégrité, sans ordres du jour unilatéraux politisés qui ne contribuent pas au multilatéralisme, ni aux efforts visant à rétablir la confiance entre les membres de l'Organisation. Cependant, le Représentant permanent du Liechtenstein reste déterminé, comme d'habitude, à jouer un rôle malhonnête et injustifié. La Syrie connaît les raisons qui lui font assumer ce rôle. Le Représentant

permanent du Liechtenstein a choisi d'éluder toutes les questions complexes, sensibles et importantes traitées par l'ONU et d'abandonner les fonctions consistant à représenter son pays et ses intérêts à l'ONU. Il a plutôt choisi de passer son temps à jouer le rôle d'avocat personnel et de responsable des relations publiques du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Quoi qu'il en soit, la Syrie ne se sent pas concernée par la nature des fonctions que le représentant du Liechtenstein s'est choisies. Toutefois, nous souhaitons répondre aux affirmations fallacieuses concernant le Mécanisme qu'il a faites dans sa déclaration d'hier (voir A/74/PV.55). À cet égard, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, la République arabe syrienne et un nombre considérable d'États Membres ont fait état de violations procédurales et juridiques réelles et graves qui caractérisent l'adoption de la résolution 71/248, portant création du Mécanisme. Ce que le représentant du Liechtenstein a dit hier – que nous avons cherché à remettre en question le rôle de l'Assemblée générale – est totalement faux. Nous le mettons au défi, ainsi que d'autres qui partagent son opinion, de contester l'un des points juridiques que nous avons soulevés et qui établissent la nature illégitime du Mécanisme.

Deuxièmement, nous réaffirmons que l'Assemblée générale a outrepassé son mandat et violé l'Article 12 de la Charte en empiétant sur le mandat du Conseil de sécurité, qui a été exclusivement chargé jusqu'à présent de traiter la situation dans mon pays, la Syrie. Les Articles 10, 11, 12 et 22 de la Charte définissent expressément et sans équivoque les fonctions et pouvoirs conférés à l'Assemblée générale. Il n'y est dit nulle part que l'Assemblée générale a le pouvoir de créer un organe d'enquête ou un organe judiciaire, et encore moins un mécanisme similaire.

Troisièmement, la République arabe syrienne, le pays concerné, n'a pas demandé une assistance technique ou juridique à l'ONU pour créer un tel organe. Nous savons tous que le pays concerné doit faire une demande pour obtenir cette assistance. Maintenant que l'Assemblée générale s'est impliquée dans la création de cet organe illégal, nous lui demandons une fois de plus : est-ce qu'une personne raisonnable pourrait s'attendre à ce que le Gouvernement de la République arabe syrienne cautionne la collecte de prétendus éléments de preuves

20-01838 13/15

à Genève, à des milliers de kilomètres de ses frontières, par le biais d'un organe illégal tel que le Mécanisme, qui a été créé sans son approbation, sans le consulter, et sans fournir de garanties et de critères minimaux concernant la crédibilité de la collecte de preuves ou de la prétendue chaîne de responsabilité?

Quatrièmement, nous réaffirmons que la République arabe syrienne et un nombre considérable d'États Membres resteront attachés à notre position consistant à ne pas reconnaître le Mécanisme et à rejeter toute forme de coopération avec celui-ci. Quant au financement de cet organisme illégal à partir du budget ordinaire de l'ONU, mon pays voudrait se dissocier de la résolution 74/262 de l'Assemblée générale. Nous ne paierons même pas 1 dollar pour financer une entité aussi douteuse. Je demande à tout État Membre souhaitant contribuer au financement du Mécanisme de se rappeler que celui-ci est le fruit de violations de la Charte. Le Mécanisme est mort-né et le restera à jamais. Je demande donc aux Membres de cesser de gaspiller les fonds de l'ONU en les utilisant pour commettre des actes douteux qui ne servent qu'à mettre en œuvre les politiques dangereuses et destructrices de ceux qui les soutiennent.

Cinquièmement, qu'il me soit permis de terminer mon propos sur le Mécanisme en affirmant que malgré la guerre terroriste qui l'a frappée, la République arabe syrienne est fière de disposer d'institutions juridiques et judiciaires nationales dotées des moyens et d'une volonté réels d'obtenir justice, de faire appliquer le principe de responsabilité et de fournir des réparations. Le processus politique en cours en Syrie examinera ces questions avec sérieux et à titre prioritaire. Si des entités spécialisées des Nations Unies souhaitent fournir une assistance technique et juridique à la République arabe syrienne pour renforcer ses capacités et consolider les capacités de ses institutions nationales, elles savent à quelle porte frapper en Syrie et connaissent les règles de procédure à suivre pour fournir une telle assistance.

Pour conclure, nous demandons au Secrétaire général de faire en sorte qu'à long terme, on tienne régulièrement un dialogue constructif comme celui qui s'est tenu hier et aujourd'hui, ne serait-ce que mensuellement, pour assurer le suivi de la mise en œuvre du contenu de ses rapports sur l'activité de l'Organisation et les défis auxquels elle est confrontée, ainsi que sur les initiatives multilatérales collectives. Ces réunions renforcent la culture du dialogue et nous permettent d'exprimer diverses préoccupations et de relever des défis, même si nos opinions, nos priorités et nos intérêts diffèrent.

Aujourd'hui, nous n'avons qu'une seule option : un dialogue transparent et des efforts collectifs fondés sur l'égalité des droits et des obligations plutôt que sur une polarisation politique et financière. Dans le cas contraire, les autres options possibles seront vraiment préjudiciables pour l'avenir de l'Organisation, du monde et pour la sécurité, la paix et la stabilité de nos peuples.

Je m'excuse d'avoir été aussi long.

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 110 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/74/1?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Je vais maintenant donner la parole au représentant du Pakistan, qui a demandé la parole pour exercer son droit de réponse.

Je rappelle aux orateurs que les déclarations faites au titre de l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Jehanzeb Khan (Pakistan) (parle en anglais) : Ma délégation se voit dans l'obligation de prendre la parole pour exercer son droit de réponse après la déclaration faite hier par le représentant de l'Inde (voir A/74/PV.55). Il est surprenant de voir que ceux dont l'identité même est basée sur la propagation d'idéologies suprématistes, de nouvelles idées fascistes, du sectarisme et de l'intolérance, et dont, bizarrement, la seule réalisation est d'avoir privé l'Inde de tous ses droits à la laïcité, ont l'audace de faire la leçon aux autres s'agissant des discours de haine et des droits des minorités. Même si la vérité et la réalité n'ont pas beaucoup de place dans l'Inde safran d'aujourd'hui, je voudrais rappeler au représentant indien un fait gênant : le Rashtriya Swayamsevak Sangh, le parti au pouvoir en Inde, est une organisation fasciste qui a appuyé l'objectif d'Hitler de purifier la race aryenne en éliminant les Juifs. Le fondateur et les dirigeants du Rashtriya Swayamsevak Sangh ont préconisé un nettoyage similaire des musulmans et des autres minorités au sein de la population hindoue aryenne d'Inde.

Pour ces partisans du sectarisme et de la haine, il est en effet gratifiant qu'un de leurs protégés les plus

prometteurs, dont les mains sont pleines du sang de milliers de musulmans innocents au Gujarat, supervise le programme Hindutva au niveau national. Aujourd'hui, des bandes de voyous violents s'organisent et se comportent comme les Chemises brunes d'Hitler. Les minorités sont lynchées par des milices de protection de vaches, par exemple pour avoir consommé de la viande de bœuf ou transporté des vaches. Des journalistes et des médias indiens, et même des leaders de l'opposition, font l'objet d'intimidations et sont contraints à collaborer ou réduits au silence.

La loi portant modification de la loi sur la citoyenneté, ouvertement raciste et discriminatoire, est la dernière manifestation de cette mentalité hindutva. L'objectif déclaré de cette loi est de priver les musulmans de droits auxquels les autres citoyens indiens peuvent prétendre. Il ne s'agit pas seulement d'une tentative de priver les musulmans indiens de leurs droits, mais également d'un acte de représailles politiques pour se venger de ce que les hindous considèrent comme un millénaire d'humiliations. Entre autres choses, cette loi va à l'encontre de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - ce qui est un véritable exploit pour un seul texte de loi.

Dans le même temps, au Jammu-et-Cachemire, le Gouvernement du parti Bharatiya Janata-RSS a entrepris d'imposer ce qu'il appelle lui-même une solution finale – un retour, une fois de plus, à l'époque nazie. L'acte unilatéral posé par l'Inde le 5 août 2019 en révoquant le statut autonome du territoire contesté du Jammu-et-Cachemire est une tentative visant à modifier la démographie du territoire occupé. On ne peut pas supplanter la volonté du peuple cachemirien au moyen d'une loi illégale. Le bouclage complet du territoire occupé par l'Inde depuis plus de 170 jours est en soi un aveu que les revendications tendancieuses de l'Inde

concernant le Jammu-et-Cachemire ne peuvent être réalisées que par la brutalité et l'oppression. Les Cachemiriens s'y sont opposés. La communauté internationale aussi. La communauté internationale ne peut pas se laisser duper par les visites guidées que le Gouvernement indien organise dans certaines parties du Cachemire occupé. Au lieu de perpétuer cette farce d'une supposée normalité, la communauté internationale a exposé au grand jour l'étendue de l'oppression indienne contre le peuple cachemirien. Les violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme commises par l'Inde dans le Jammu-et-Cachemire occupé ont également été rapportées et décrites avec force détails par les médias internationaux et les organisations de défense des droits de l'homme.

Les rapports de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme décrivent en détail la brutalité des méthodes indiennes, notamment l'emploi excessif de la force, l'utilisation de fusils à plomb pour tuer et mutiler des civils sans défense, la torture, les exécutions extrajudiciaires et l'arrestation arbitraire de dissidents politiques. La réalité fondamentale est qu'une situation catastrophique sur le plan humanitaire et en matière de droits de l'homme règne dans le Jammu-et-Cachemire occupé et que les Cachemiriens se sont vu refuser leur droit fondamental à l'autodétermination promis par l'Inde, le Pakistan et la communauté internationale, tel qu'énoncé dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ni l'oppression ni les faux-fuyants de la part de la Puissance occupante, l'Inde, ne peuvent abolir ce droit inaliénable du peuple cachemirien. Il ne s'agit pas seulement d'un impératif en matière de justice; il s'agit également d'une leçon incontournable de l'histoire.

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 110 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 20.

20-01838 **15/15**